

Audience solennelle conjointe 15 OCTOBRE 2026

Monsieur le préfet délégué représentant Mme la préfète de la Région nouvelle Aquitaine,
préfète de la Gironde,
Monsieur l'adjoint au maire de Bordeaux,
Mesdames et Messieurs représentant des collectivités territoriales du ressort,
Monsieur le Recteur de de la Région académique Nouvelle Aquitaine, Recteur de l'Académie
de Bordeaux, chancelier des universités,
Monsieur le représentant du contrôleur général des services d'incendies et de secours,
Mesdames et Messieurs les présidents des juridictions administratives du ressort de la Cour
administrative d'appel,
Messieurs les présidents du tribunal du stationnement payant et de la chambre territoriale de la
cour nationale du droit d'asile,
Chers collègues,
Monsieur le président du Tribunal de Commerce et son vice-président,
Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat,
Madame la vice bâtonnière, Mesdames, Messieurs les membres du barreau,
Monsieur le Président de la Chambre des notaires de la Gironde,
Madame la Présidente de la Chambre des Experts comptables de Nouvelle Aquitaine
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Université,
Monsieur le président de la compagnie des experts,
Monsieur le représentant de la compagnie des commissaires enquêteurs de Gironde,
Mesdames et Messieurs les magistrats et agents de greffe,
Chères et Chers collègues,
Mesdames et messieurs,

J'ai le grand honneur et l'immense plaisir de vous accueillir aujourd'hui, au nom du président
de la cour administrative d'appel de Bordeaux et de l'ensemble des magistrats et agents de
greffe composant les deux juridictions, à cette audience solennelle commune de la cour
administrative d'appel et du tribunal.

Tous les magistrats et agents de greffe ici présents vous expriment leurs plus sincères
remerciements d'avoir accepté de partager avec nous ce moment fort de la vie de nos
juridictions et vous dire combien nous sommes honorés de votre présence nombreuse, qui
témoigne de l'intérêt que vous portez au juge administratif.

Il est en effet des traditions qui, année après année, nous rappellent l'importance de notre
mission commune : rendre la justice, non pas comme un acte mécanique, mais comme un
engagement humain, éclairé par la raison et tempéré parfois par l'équité.

Aujourd'hui, cette audience solennelle conjointe, nous offre l'opportunité de marquer une
pause, de nous rassembler, et de faire le bilan d'une année judiciaire exceptionnelle, marquée
par des décisions fortes, des réformes ambitieuses, et des défis humains pressants.

Les décisions marquantes de l'année : un bilan concret de notre action

Notre institution a, une fois encore, été au cœur de l'actualité juridique et sociétale.
Permettez-moi de rappeler quelques décisions marquantes, qui illustrent la diversité et la
portée de notre mission.

Je serai toutefois bref pour ne pas empiéter sur ma collègue RAPU, qui va vous en présenter un panel significatif ce serait malséant :

Défense des droits fondamentaux

Les contentieux en matière d'étranger nous permettent de rappeler, notamment en référé, que la dignité humaine prime sur les procédures administratives.

De même lorsque notre tribunal, a été saisi par l'Observatoire International des Prisons (OIP-SF) et l'Ordre des avocats de Bordeaux, en vue d'enjoindre à l'État de prendre un nombre certain de mesures urgentes pour la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan, où le taux d'occupation atteint 203,6 % et où 438 faits de violence ont été recensés en 2025. Une décision qui montre que la justice administrative ne détourne pas les yeux face aux crises humanitaires, même derrière les murs des prisons.

Protection de l'environnement et de l'urbanisme

Nous avons annulé le plan local d'urbanisme intercommunal de Sarlat-Périgord Noir en février 2026, et censuré la boucle multimodale de contournement de Beynac en janvier 2026, rappelant que le développement ne peut se faire au détriment des règles environnementales.

Contentieux électoral et vie démocratique

Par nos décisions de l'été 2026, comme celles de cet automne, nous avons traité du contentieux des élections municipales et communautaires, garantissant la transparence et la légalité des processus démocratiques avec l'apparition, dans l'organisation des campagnes électorales, de l'utilisation intensive des réseaux sociaux et de ses dangers, qui ne sont plus à débattre.

Protection du vivant

En mai 2026, nous avons suspendu la corrida programmée à La Brède, répondant aux attentes d'une société de plus en plus attachée au respect du vivant.

Nous avons aussi indemnisé le préjudice moral d'une association de défense pour des souffrances infligées aux animaux dans un abattoir.

L'ensemble de ces décisions ne sont pas que des lignes dans des registres. Elles sont le reflet de notre engagement quotidien pour une justice à la fois ferme et humaine, capable de répondre aux défis les plus complexes de notre époque.

Dialogue avec les acteurs locaux

Nous avons participé, en collaboration avec la Cour administrative d'appel, à des fructueux échanges avec l'Institut Léon Duguit en novembre 2025, ainsi qu'aux « Entretiens du barreau » en décembre 2025, et encore cette année fin septembre, pour renforcer les liens entre la justice, l'université et le barreau de Bordeaux, acteurs incontournables de notre mission de juger.

Avocats qui nous permettent par leur créativité de construire nos décisions et doctrine universitaire qui analyse et parfois critique nos décisions, ce qui nous permet de relancer et amplifier notre réflexion au quotidien.

En avril 2026, nous avons accueilli des experts de toute la France pour des journées d'études, confirmant notre rôle de pôle d'excellence juridique.

La justice administrative face aux réalités chiffrées : l'urgence bordelaise

En 2026, notre institution aura enregistré, compte tenu du rythme d'entrées actuel plus de 10 000 recours et elle en aura traité plus de 8 000.

Pour mémoire, avec strictement le même nombre de magistrats en 2024, année de ma prise de fonction, nous avons 7 840 entrées pour 6 580 dossiers traités, dont 900 référés qui sont passés à plus de 1 600 aujourd'hui.

Rien que pour cette année nous avons enregistré une progression des entrées, à effectif constant je le rappelle, de près de 22 % dont une augmentation de plus de 58 % en référés, ce qui vous laisse imaginer la densité de la charge de travail.

Et je tiens à remercier publiquement magistrats, greffiers, agents de greffe du tribunal pour leur volonté inébranlable de rendre une justice de qualité, avec chaque année une productivité qui progresse de plus de 10 %, malgré une augmentation démesurée qui ne peut s'expliquer simplement par l'utilisation intensive et non raisonnée de l'IA.

Cette accélération des recours s'explique aussi par un développement sans précédent des référés, que les justiciables et leurs avocats se sont largement appropriés, au risque parfois, avouons-le, de tenter de l'utiliser pour des cas où l'urgence ne le justifie toujours pas, en référé liberté notamment.

Le tribunal administratif de Bordeaux continue par ailleurs d'être particulièrement actif dans le développement de procédures de médiation avec les administrations, comme alternative au traitement contentieux des litiges.

Rien que sur les 9 premiers mois de l'année 2026, nous comptabilisons 139 médiations avec un taux d'accord de près de 73 % et une durée moyenne de 74 jours.

Je salue l'investissement sans faille de celles et ceux qui ont été les moteurs de cette progression constante de la médiation au sein du tribunal.

Je remercie également les médiateurs pour la qualité du travail accompli, lequel permet d'aboutir à un accord entre les différentes parties concernées dans des litiges qui s'avèrent parfois très complexes.

J'encourage enfin les administrations qui seraient encore réticentes à s'engager dans un processus de médiation à se saisir de cette formidable opportunité de trouver une solution apaisée à des conflits de toute sorte.

J'arrêterai là les chiffres, car aussi parlants soient-ils, ne suffisent pas à décrire la réalité de notre quotidien.

Ils ne captent pas les heures de réflexion, les nuits de doute, ni les moments de satisfaction lorsque, enfin, une décision juste est rendue.

Ils ne mesurent pas non plus l'énergie déployée pour concilier rigueur juridique et compréhension humaine, deux piliers indissociables de notre mission.

La justice à l'ère de l'intelligence artificielle : une innovation au service de l'humain

Nous vivons une époque où l'on vante, au plus haut niveau, les vertus de l'intelligence artificielle, capable de traiter en un instant ce qui nous demande, à nous, des jours, voire parfois des semaines.

On nous présente ces outils comme des auxiliaires providentiels, capables de soulager nos épaules déjà bien chargées... comme si le temps était la seule ressource qui nous faisait défaut.

Pourtant, Mesdames et Messieurs, la justice n'est pas une équation à résoudre.

Elle est un art subtil, où chaque décision est le fruit d'une réflexion approfondie, d'une écoute attentive, et d'une compréhension fine des enjeux humains qui se cachent derrière chaque dossier.

Elle exige de nous non seulement de la rigueur, mais aussi cette part d'humanité qui échappe à toute logique binaire.

L'IA peut analyser des données, identifier des tendances, voire proposer des solutions.

Mais ce n'est qu'un auxiliaire, non un substitut.

Car elle ne peut pas ressentir l'injustice.

Elle ne peut pas comprendre la détresse d'un justiciable.

Elle ne peut pas, surtout, incarner cette quête permanente d'équité qui anime chacun d'entre nous.

Alors oui, utilisons ces outils pour gagner en efficacité, mais gardons-nous de tomber dans l'illusion d'une justice déshumanisée.

La persévérance et la sérénité : vertus du juge administratif

Il y a, dans l'exercice de nos fonctions, une forme de persévérance qui, avec le temps, se teinte d'une étrange sérénité.

Nous acceptons que certaines batailles ne soient jamais tout à fait gagnées.

Pourtant, il arrive un moment où l'on ressent, presque malgré soi, une forme de légèreté — celle qui naît de la certitude d'avoir tout donné.

Cette sérénité, nous la puisons dans la conscience d'incarner une justice qui, bien qu'imparfaite, reste exigeante et humaine.

Une justice qui refuse de sacrifier l'humain sur l'autel de l'efficacité.

Les défis à venir : garder le cap

Les chiffres parlent de notre charge de travail, de nos délais, de nos efforts inlassables.

Mais ils ne vous diront rien de ces heures passées à peser le pour et le contre, à chercher la juste mesure entre le droit et la réalité quotidienne.

Ils ne diront rien de cette tension permanente entre l'idéal que nous portons et les réalités que nous subissons.

Et ils ne diront surtout rien de cette ironie du sort : alors que le monde nous promet des solutions technologiques pour tout résoudre, c'est encore et toujours à nous, simples mortels, qu'il revient de donner sens à la justice.

Et c'est à nous, aussi, qu'il revient de veiller à ce que personne ne soit oublié — pas même ceux que la société préfère ne pas voir.

C'est donc avec cette conscience, à la fois lucide et apaisée, que nous abordons cette nouvelle année judiciaire.

Comme le chante Eddy Mitchell, en ce qui me concerne, il s'agit de la dernière séance.

Alors je vous le dis sans retenue.

Puissiez-vous continuer à incarner cette justice exigeante et humaine, qui fait la force de nos institutions.

Puissiez-vous, surtout, ne jamais perdre de vue que derrière chaque dossier, il y a une histoire, une attente, et des visages.

C'est à vous qu'il revient de leur rendre justice — même, et surtout, quand cette justice concerne les plus vulnérables.

Je vous souhaite de tout cœur que, dans quelques décennies, en vous retournant sur votre parcours, vous puissiez mesurer ce qu'a été pour vous l'honneur de servir la chose publique, et que vous puissiez dire, comme je le pense : « Cela en valait tout de même la peine. »

Car dites-vous bien, chères et chers collègues, que rien ni personne ne pourra vous ôter la dignité, l'intérêt et l'honneur des fonctions que vous exercez au nom du peuple français.

Je vous remercie.